

RECOMMANDATIONS AUX JURYS de l'évaluation spécifique de contrôle continu, interrogation orale en langue pour les candidats aux bacs général et technologique scolarisés dans les SELO Rectifications suite à la FAQ Examens parue le 11 mai 2021

Toutes les citations sont extraites du BO spécial du 31 juillet 2020 :

- Pour obtenir l'indication SELO sur le diplôme de baccalauréat, l'une des 2 conditions est d'« avoir obtenu une note égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'évaluation spécifique de contrôle continu visant à apprécier le niveau de maîtrise de la langue acquis au cours de la scolarité en section européenne. »
- Le résultat de l'interrogation orale « compte pour 80 % de la note globale ».

Durée de l'épreuve : 20 minutes / Préparation : 20 minutes

Deux parties égales dans la durée et le poids de l'évaluation soit 2 notes sur 10 points.

A. Première partie – Durée : 10 minutes maximum.

« La première partie, conduite dans la langue de la section, prend appui sur un ou deux document(s). Le sujet, qui doit être inconnu du candidat, lui est remis par le ou les examinateur(s). »

Le jury sera particulièrement attentif aux élèves issus des <u>sections technologiques</u> car ils bénéficient de moins d'heures en enseignement commun d'histoire-géographie pour préparer l'épreuve.

Après avoir pris connaissance de la liste des 2 thèmes traités dans l'année par le candidat, le jury donne au candidat le choix entre deux sujets qui peuvent porter sur la même discipline donc la même question traitée. Il est recommandé au jury de montrer au candidat sur les 2 fiches des sujets proposés le thème sur lequel porte chacun des sujets et les 2 sujets problématisés entre lesquels le candidat choisira de répondre. Il fait son choix rapidement et n'entame son temps de préparation qu'avec <u>le</u> sujet choisi.

Lors de cette première partie de l'épreuve, le candidat doit donner la preuve

- qu'il sait rendre compte du ou des document(s) de manière précise et nuancée,
- qu'il sait en dégager les idées principales et les enjeux.

Le jury prend en compte:

- la clarté de l'exposé et l'intelligibilité du contenu exprimé par l'élève ;
- l'aptitude à analyser et à argumenter ;
- la qualité de l'information et la culture du candidat, dans le domaine considéré ;
- la richesse et la précision de l'expression et la correction grammaticale de la langue parlée.

Si le candidat a des difficultés à tenir le temps imparti, le jury <u>pourra tenter de le relan</u>cer par une ou deux <u>questions larges</u> visant à lui donner confiance et à le mettre sur la voie du sujet.

B. Deuxième Partie - Durée: 10 minutes maximum.

« La deuxième partie de l'interrogation consiste en un entretien, conduit dans la langue de la section, qui porte sur les travaux et activités effectués dans l'année, dans la discipline non linguistique et, de manière plus générale, dans le cadre de la section. La liste des questions étudiées dans cette discipline est fournie à titre d'information par le candidat le jour de l'épreuve. L'entretien peut également porter sur l'ouverture européenne ou orientale et les diverses formes qu'elle a pu prendre dans l'établissement : partenariat, échanges, clubs, journaux, relations internet, etc.

L'entretien est conduit de manière à valoriser le parcours du candidat et ses acquis au sein de la section. Le candidat doit donner la preuve de son aptitude

- à interagir avec son interlocuteur sur des sujets relatifs à un domaine connu,
- à donner un avis, une information, à formuler une appréciation
- et plus généralement à participer à un échange de manière active. »

Cette partie <u>ne reprendra pas d'éléments liés à la première partie</u> (pas de questions d'approfondissement sur les documents ou le sujet). Il est recommandé d'interroger le candidat sur les travaux et activités effectués dans l'année de terminale <u>dans l'ensemble du cadre de la section (DNL et LV)</u> et sur la ou les formes d'<u>ouverture européenne et/ou internationale de la SELO dans l'établissement</u> dans le parcours scolaire.

Les élèves ne devront pas écrire sur la feuille du sujet et ne pourront pas emporter leur sujet. Le jury est chargé de collecter toutes les feuilles de sujets et de les remettre au chef de centre en fin d'épreuve. Aucun sujet de la banque académique ne pourra être travaillé en classe avec les élèves l'année prochaine.

La grille académique d'évaluation devra obligatoirement être utilisée. Elle tient compte des éléments d'évaluation ci-dessus (1ère et 2ème partie de l'épreuve).